

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,
M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,
Mme ESSLING, M. COZIC, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. GARNIER,
Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS,
Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :
M. CAILLIEZ qui avait donné procuration à Mme COUSIN,
Mme ANTOINE qui avait donné procuration à M. ROSE,
M. FURCY qui avait donné procuration à M. GRANDIN,
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL.

Absents :
Mme BOULLOT, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE,
M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, Mme LE BIHAN M. LEMARCHANT, M. LOISEL,
Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme LOUIS.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2019.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire fait part du décès de Mme Bernadette Lesouef, belle-mère de Christine Lesouef, Maire déléguée de Brectouville. Au nom du Conseil, et en son nom personnel, elle transmet les marques de sympathie envers Christine Lesouef et sa famille à l'occasion de cette disparition.

III – PDU ST-LO AGGLO PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU)

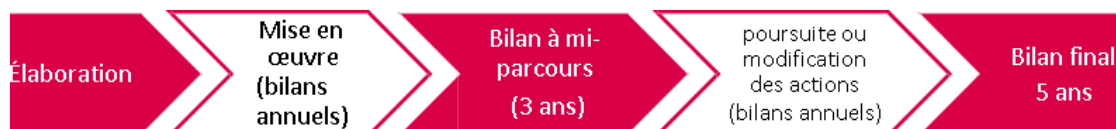
Mme le Maire donne la parole à M. Grandin, membre du COPIL à Saint-Lô Agglo.

L'organisation du PDU répond à la même méthodologie que le PLUi, le PLH et le PCAET : **3 ÉTAPES**

- une commande politique,
- la construction du projet,
- le contenu du projet.

La mise en œuvre du PDU a nécessité une implication des partenaires pendant plus de 3 ans et demi pour aboutir à un diagnostic mettant en avant les forces et les faiblesses du territoire. Un document d'orientations composé de 4 axes stratégiques communs aux trois démarches (PLH – PDU - PCAET) a permis d'élaborer un programme d'actions qui fixe la feuille de route en termes de réalisations. Un dispositif de suivi est mis en place pour mesurer voire ajuster les objectifs et les actions régulièrement.

Rappel du calendrier projeté :



Les 4 axes stratégiques (communs à l'ensemble des documents d'orientation) retenus sont :

- 1- L'attractivité économique et résidentielle du territoire,
- 2- La complémentarité des types de communes,
- 3- Les besoins locaux en développement durable,
- 4- La gouvernance.

Les objectifs des programmes d'actions visent à :

- structurer et adapter le réseau de Transports collectifs selon les secteurs desservis (urbain, périurbain, rural),
- mettre en œuvre du schéma directeur vélo,
- développer les nouveaux services à la mobilité,
- faire émerger une vraie culture de Transports en mobilité durable.

Mme le Maire ajoute qu'il convient d'imaginer le territoire de demain pour notamment maintenir des populations âgées dans le monde rural.

La loi impose à toutes les entreprises de plus de 10 salariées de verser 0.45 % de leur masse salariale au profit de la taxe transport de même, les collectivités de plus de 10 agents sont soumises à la même obligation. Ces sommes doivent permettre d'accompagner la mobilité au sein du territoire de l'Agglo.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet du plan de déplacements urbains de Saint-Lô agglo.

IV – RAPPORT de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES pour Saint-Lô Agglo

Le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo sera présenté lors du prochain Conseil Municipal par M. Cailliez.

V – SUPPRESSION de deux POSTES, CREATION d'un POSTE, et TITULARISATION

Mme Lesouef présente les propositions de modifications de postes communaux.

1) Au Service Médiathèque, il est proposé :

- de supprimer les 2 postes suivants :

- un poste (catégorie B) d'assistant du Patrimoine et des Bibliothèques à 17 h 30 par semaine ;
- un poste (catégorie C) d'adjoint du Patrimoine et des bibliothèques à 7 h par semaine.
- (Total heures = 24 h ½).

- de créer un poste (catégorie C) d'adjoint du Patrimoine et des bibliothèques à 24 h par semaine. Il serait demandé à la personne d'assurer, en plus, l'aide aux devoirs deux fois (une heure) par semaine à la garderie de l'école Le Duc.

2) Au Services Techniques, il est proposé :

de stagiairiser au 01.01.2020 un agent technique à 35 h avant titularisation. Il s'agit d'un agent contractuel à temps plein qui remplace M. Lebas parti en retraite au 01.04.2019.

Cette embauche se fait donc sans création de poste.

Le Conseil valide, à l'unanimité les propositions d'évolutions des emplois communaux. Le poste (catégorie C) d'adjoint du Patrimoine et des bibliothèques est créé pour 25 h par semaine, compte-tenu des heures régulières prévues sur l'aide aux devoirs.

VI – BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

Mme Coutard informe l'Assemblée des 2 bourses au permis de conduire qui ont été validées en Commissions des Affaires Sociales.

Mme le Maire constate le succès de ce dispositif avec 6 bourses accordées en 2019 (à ce jour).

Le Conseil valide, à l'unanimité les 2 propositions de bourses au permis de conduire.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. Varin fait part au Conseil qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de 2020.

Mme le Maire annonce aux élus qu'elle ne sera pas candidate à sa succession à la mairie de Torigny-les-Villes. Mme Cousin précise qu'elle est élue municipale depuis mars 1983, ce qui fera 37 années au service de la commune, et maire depuis 25 ans ½.

Elle explique qu'elle éprouve une immense reconnaissance pour les habitants qui lui ont fait confiance durant toutes ces années.

La création de la commune nouvelle qu'elle a initiée (et pour laquelle elle a œuvré avec ses collègues élus) s'est avérée nécessaire pour préparer l'avenir au regard des enjeux d'espaces, de budget et de développement.

D'ailleurs les lotissements mis en œuvre en sont un exemple.

De ces années, elle retient notamment des réalisations torignaises telles que : la création de la médiathèque, celle du pôle de santé (avec Saint-Lô Agglo), le regroupement réussi des 2 écoles publiques, la création de la Maison des Associations et de l'Enfance, la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire pour les jeunes, ...et, parallèlement, la baisse des taux fiscaux locaux.

Elle dit l'émotion qu'elle ressent en annonçant cet arrêt municipal, et informe qu'à l'issue de la séance de Conseil, elle offrira le verre de l'amitié aux élus municipaux pour marquer l'évènement.

La séance est levée à 21h45.